

YERRES

ARRÊTE autorisant la pose d'enseignes
n°2011/37 (Série A)
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
HÔTEL DE VILLE Demande déposée le 30/12/2010	
Complétée le	
Par :	Monsieur GUILLIN - Boucherie de la Poste
Demeurant à :	44 rue Charles de Gaulle 91330 YERRES
Représenté par :	
Pour :	enseigne
Sur un terrain sis à :	44 Rue CHARLES DE GAULLE Yerres

Reference dossier
N° EN 01691/10-10015

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de l'Environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 2004-123 série A en date du 9 avril 2004, portant réglementation spéciales de la Publicité, des pré enseignes et des enseignes,
Vu l'avis favorable du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

ARRETE

Article 1 : La demande de pose d'enseigne est ACCORDEE.

Article 2 : L'éclairage de l'enseigne n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture de l'activité signalée.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 27 janvier 2011



Jacqueline CALLOT,

Conseillère Municipale Déléguée
Chargée de l'Urbanisme

Accusé de réception en préfecture
091219106911-20110127-2011-37-AR
Date de signature : -
Date de réception : 01/02/2011

La douceur de vivre